



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/2024011

Domaine : 9.1

Date de convocation : 27 septembre 2024

Date de l'affichage : 27 septembre 2024

Date d'affichage de la délibération : 4 octobre 2024

Objet : 11 – Dénomination du théâtre situé 33 chemin d'Andrésy

L'an deux mille vingt-quatre, le trois octobre à vingt heures,
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Akim BOUKDOUR, Joëlle MARTINEZ, Alexandre KARADJINOV, Edwina ETORE, Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX, Adjoints au maire, Marie-Madeleine COLLOT, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS, Conseillers Municipaux Délégués, Alain SACCHETTI, Monique MERIZIO, Françoise ROMANETTI, Jocelyne LIMOZIN, Evelyne DEL PRETE, Nicole THENIN, Jean-Luc ROUSSELLE, Agnès LUXIN, Frédéric TOURNERET, Marc NADREAU, Tatjana PUSKAS, Frédéric DIVIALLE, Emilie DA SILVA, Stéphane MARIE-JOSEPH, Jean-Guillaume CARONE, Yannick MAURICE, Sylvie MORELLE, Pierre MATHEVET, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Madame Christine CAVRO a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS

- Monsieur Freddie PATER a donné pouvoir à Monsieur Stéphane MARIE-JOSEPH

Monsieur Stéphane MARIE-JOSEPH a été désigné comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33

- Présents : 31

- Votants : 33

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame Edwina ETORE, adjointe au maire chargée de la Culture et des Jumelages,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis du Bureau municipal,

VU l'avis de la Commission Culture et Jumelages,

CONSIDERANT que la Ville d'Eragny-sur-Oise est propriétaire du bâtiment communal exerçant la fonction de théâtre situé au 33 chemin d'Andrésy. Implanté dans le quartier de la Papeterie, il est un lieu culturel reconnu à Eragny mais aussi à l'échelle de toute l'agglomération. Il dispose d'une salle de spectacle de 198 places, d'une salle de répétition et d'un atelier de création de décors.

Accusé de réception en préfecture
095-219502184-20241003-2024011-DE
Date de télétransmission : 18/10/2024
Date de réception préfecture : 18/10/2024

CONSIDERANT que le théâtre, dénommé théâtre de l'Usine, était, depuis les années 80 géré par la compagnie Hubert Jappelle. Une convention de mise à disposition des locaux liait la Ville à la compagnie afin de définir les modalités d'occupation du lieu.

CONSIDERANT que le 31 décembre 2023, la compagnie Hubert Jappelle a cessé son activité artistique au sein du théâtre.

CONSIDERANT que le théâtre a été rendu à la Ville qui reste propriétaire des locaux.

CONSIDERANT la volonté de la Ville d'insuffler une nouvelle image au théâtre en en confiant la gestion à une nouvelle compagnie,

CONSIDERANT que l'appellation « théâtre de l'Usine », a été déposée à l'INPI par la compagnie Hubert Jappelle en novembre 2023.

CONSIDERANT que la dénomination d'un bâtiment municipal relève de la compétence du Conseil municipal qui en vertu de l'article L 2121 29 du code général des collectivités territoriales « règle par ses délibérations les affaires de la commune »,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de renommer le théâtre de l'Usine, « La Fabrik' ».

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A LA MAJORITE ABSOLUE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile-de-France